



**HAL**  
open science

# Forêts et environnement en Indonésie : vers la prise de conscience des limites à l'exploitation

Frédéric Durand

► **To cite this version:**

Frédéric Durand. Forêts et environnement en Indonésie : vers la prise de conscience des limites à l'exploitation. Rémy Madinier. Indonésie contemporaine, IRASEC; Les Indes savantes, pp.481-494, 2016, 978-2-84654-441-2. hal-02004852

**HAL Id: hal-02004852**

**<https://hal.science/hal-02004852>**

Submitted on 6 Mar 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Chapitre 24. Forêts et environnement en Indonésie : vers la prise de conscience des limites à l'exploitation**

Frédéric Durand

Université Toulouse II et Institut de recherches asiatiques (IrAsia-UMR 7306)

In Madinier (R.) (Ed.), *Indonésie contemporaine*, éditions des Indes Savantes-IRASEC, Paris-Bangkok, 2016, pp.481-494.

Dans les années 1980-1990, les chiffres les plus communément avancés, notamment par la FAO<sup>1</sup>, indiquaient qu'avec 144 millions d'hectares, soit 75 % de son territoire national, l'Archipel indonésien abritait la deuxième forêt tropicale dense du globe, après l'Amazonie brésilienne, avec une biodiversité exceptionnelle, liée au morcellement du pays en des milliers d'îles (FAO 1991). À l'époque, l'Indonésie était devenue le premier exportateur mondial de contreplaqué tropical et rares étaient les chercheurs qui dénonçaient derrière cette apparente réussite de l'ère du général Suharto une grande fragilité économique, en même temps que d'importants risques environnementaux (Durand 1994).

Dans les années 2010, les discours tendent à changer et l'optimisme naïf autour de l'idée de forêts « inépuisables » laisse de plus en plus place à une prise de conscience de limites écologiques. À ce titre, l'instauration d'un moratoire sur la coupe de certaines forêts en 2011 et la déclaration de juin 2012 du Président Susilo Bambang Yudhoyono selon laquelle son gouvernement et Greenpeace « étaient dans le même bateau et partageaient le même rêve », révèle un changement d'attitude difficilement pensable 20 ans auparavant.

Reste qu'en 2012 le rythme de déforestation en Indonésie s'est révélé deux fois plus élevé qu'au Brésil (Margono 2014) et que beaucoup d'erreurs, de faux sens et de contrevérités continuent de circuler, tant à propos de l'importance de ces forêts, de leur histoire, de leur statut légal, que de leur gestion.

### **1. La richesse des forêts indonésiennes et la variété des représentations**

Par un souci de précaution préalable, il faut souligner la nécessité de ne pas parler de « la » mais « des » forêts indonésiennes, tant leur diversité est grande. Les espèces végétales et animales varient en effet selon la localisation (littoral, plaine, altitude, etc.), les sols (calcaire, tourbe, etc.), les régions (d'est en ouest dans l'Archipel) et le climat (de l'équatorial de Bornéo au tropical sec des petites îles de la Sonde). Le croisement de telles conditions très différentes, alliées au morcellement insulaire, a induit un niveau de diversité biologique exceptionnel, tant pour la flore, des arbres aux mousses, que pour la faune, depuis les bactéries jusqu'aux mammifères.

Compte tenu de ces caractéristiques, en 1997, l'Indonésie a été classée avec le Brésil et la Colombie, au sommet de la liste des 17 pays dits « mégadivers », qui présentent une biodiversité exceptionnelle par rapport aux presque 200 autres États du monde. L'Indonésie abriterait ainsi un tiers des insectes et des reptiles de la planète, un quart des champignons et des amphibiens, ainsi que plus de 15 % des oiseaux, et 12 % des mammifères, avec le niveau d'endémisme le plus élevé du monde, c'est-à-dire qu'une grande partie des espèces ne se retrouvent nulle part ailleurs (Tableau n° 1).

---

<sup>1</sup> Food and Agriculture Organisation, ou Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'institution des Nations unies en charge des forêts.

Tableau n°1 : Le nombre d'espèces en Indonésie et dans le monde au début des années 1990

	<b>Indonésie</b>	<b>% Indonésie/Monde</b>	<b>Monde</b>
Insectes	250 000	33 %	750 000
Plantes à fleurs	25 000	10 %	250 000
Mollusques	20 000	40 %	50 000
Champignons	12 000	26 %	47 000
Poissons	8 500	45 %	19 000
Bactéries, algues	2 100	8 %	25 700
Reptiles	2 000	32 %	6 300
Oiseaux	1 500	16 %	9 200
Mousses	1 500	9 %	16 000
Fougères	1 250	10 %	13 000
Amphibiens	1 000	24 %	4 200
Mammifères	500	12 %	4 170
<b>Total</b>	<b>325 350</b>	<b>27 %</b>	<b>1 194 570</b>

Source : Ministry of Forestry, Republic of Indonesia (1991).

Cette appréciation de la richesse de la biodiversité indonésienne et mondiale suscite un relatif consensus scientifique, mais elle appelle des remarques complémentaires. Ces chiffres masquent, en effet, surtout notre ignorance. Il y a eu de notables progrès dans la découverte de nouvelles espèces, les chercheurs étant passés de 1,2 million d'espèces identifiées de par le globe en 1990, à 1,9 million en 2010, mais il est probable qu'il y en ait en réalité 50, voire 100 millions (Boucher 2000 : 42). Cela signifie que moins de 5 % des espèces végétales et animales ont vraisemblablement été découvertes. Dans la mesure où la biodiversité est très significativement plus importante en zone forestière tropicale, notre méconnaissance de la richesse indonésienne n'en est que plus grande.

Il faut signaler que cette biodiversité n'est pas forcément uniquement concentrée dans les forêts dites « primaires », « vierges » ou « denses ». Les pratiques anciennes de l'homme, et notamment le brûlis et les agroforêts, contribuent à maintenir, voire à renforcer la diversité dans les forêts dites « secondaires », du moins tant que les coupes et les défrichements restent limités (Durand 2002)<sup>2</sup>. La biodiversité est en revanche difficilement conservée lorsque les activités passent à l'échelle industrielle, pour l'exploitation du bois et a fortiori dans les grandes plantations agricoles ou sylvicoles.

Les représentations que les différents acteurs ont des forêts sont à ce stade déterminantes. Les forêts ne seront en effet pas perçues de la même manière par un ministère des Forêts, généralement principalement préoccupé par la production de bois industriel, par un ministère de l'Agriculture, qui verra surtout des hectares à défricher, et par des botanistes ou des entomologistes soucieux de répertorier les espèces qui pourront fournir des molécules utiles à la chimie ou la pharmacologie de demain. Les questions de rentabilité immédiate ne favorisent toutefois pas en faveur de ces derniers.

Sur le marché mondial du bois, un mètre cube de *meranti*, une appellation commerciale que l'on trouve dans les forêts de Sumatra et Kalimantan, vaut dans les années 2010 environ

<sup>2</sup> Plus que la distinction trompeuse entre forêts « primaires » et forêts « secondaires » perturbées, les naturalistes préfèrent souvent parler désormais de cycle de succession végétale, entre des groupes d'espèces n'aimant pas la lumière et espèces héliophiles que l'on trouve surtout dans les espaces pionniers des trouées. Ces dernières trouées peuvent avoir une cause naturelle (chute d'un arbre, incendie naturel) ou humaine (défrichage).

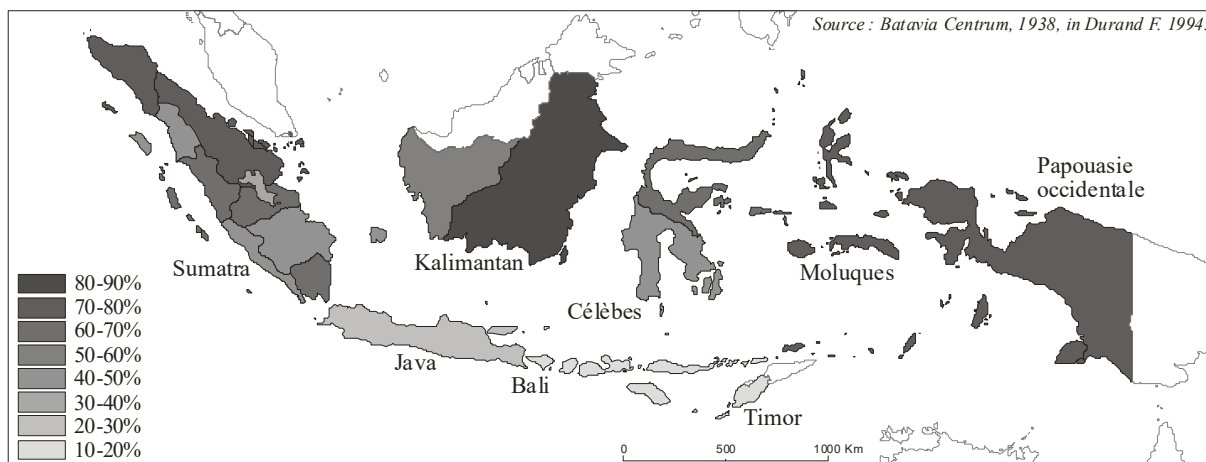
300 euros. Un seul grand arbre de forêt dense peut atteindre sept ou huit mètres cubes, c'est-à-dire plus de 2 000 euros. Même avec une coupe très sélective de dix arbres à l'hectare, une concession de 50 000 hectares, assez fréquente dans l'Archipel, représente donc une valeur sur pied de plus d'un milliard d'euros. Dans ces conditions, inutile de dire que l'exploitation du bois suscite de grands intérêts et que seule la conversion de forêts en terres agricoles offre un retour financier immédiat équivalent, d'autant que les grands projets agro-industriels prévoient généralement une coupe rase préalable de la végétation, qui peut apporter des revenus encore plus conséquents qu'avec une coupe sélective.

À contrario, même si les discours contemporains tendent à leur accorder de plus en plus de place, les autres fonctions ou potentialités des forêts (éco-tourisme, biodiversité pour la pharmacie ou la chimie, collectes de produits forestiers non ligneux, etc.) sont peu prises en compte, sauf dans des zones restreintes, car elles supposent de limiter les perturbations du couvert végétal et de respecter la faune y compris microbienne, ce qui est difficilement compatible avec l'exploitation et a fortiori les défrichements. Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, de nouveaux mécanismes sont apparus depuis la fin des années 1990, comme la « déforestation évitée », mais ces projets n'offrent pas forcément de garanties (*infra*).

## 2. Des défrichements anciens sous estimés

De manière presque paradoxale, par-delà les causes physiques souvent mises en avant (coupes de bois, défrichements), un des principaux facteurs contemporains de la déforestation réside dans l'ignorance ou dans l'incapacité de nombre d'analystes à prendre la mesure du recul ancien des forêts. De fait, bien avant l'Indépendance de l'Indonésie, les forêts avaient été défrichées, particulièrement à Java et dans les îles de la Sonde, de Bali à Timor, où la pression démographique et un climat à saison sèche marquée avaient favorisé l'extension de zones agricoles ou de savanes.

La superficie forestière indonésienne était ainsi évaluée à 123,6 millions d'hectares à la fin des années 1930, soit 64 % du territoire (Carte n° 1). On perçoit facilement que cette donnée n'était pas compatible avec le chiffre de l'étendue officielle des forêts indonésiennes au début des années 1990 de 144 millions d'hectares, soit 75 % de la superficie nationale. De telles incertitudes ou erreurs ne pouvaient qu'amener à des aberrations dans la gestion.



**Carte 1 : Le pourcentage de forêts denses aux Indes Néerlandaises dans les années 1930**

Par ailleurs, des différences importantes étaient cependant à noter entre la majeure partie de l'Archipel qui restait très forestier, à l'instar du centre et de l'est de Bornéo à plus de 80 % couvert de forêts denses, et quelques régions comme Java et les îles de la Sonde, où la couverture forestière était tombée à moins de 20 %. La situation de Java était à ce titre assez singulière. De fait, les densités démographiques étaient nettement plus élevées à Java que dans la plupart des autres îles, que les Hollandais qualifiaient d'« extérieures » (*buitengewesten*), puisque l'île abritait les deux-tiers de la population sur 7 % du territoire. En outre, les forêts denses de cette île avaient été très exploitées dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'un système des cultures forcées était établi à partir de 1830 provoquant de nombreux défrichements. Dans ce contexte, Java ne possédait quasiment plus de forêts hors des reliefs montagneux dans les années 1870. Dans les régions basses, en dehors des zones agricoles, des plantations de teck très artificialisées étaient substituées à la végétation naturelle (Boomgaard 1988 : 79).

Cette différence a eu un impact important sur les représentations et sur la capacité de gestion des forêts par les élites indonésiennes après l'Indépendance et surtout à partir des années 1960. En effet, l'histoire montre que le cas de Java reste une exception. Hormis avec le teck, qui nécessite un climat relativement sec, et avec quelques conifères au nord de Sumatra, il est très difficile de réaliser des plantations forestières durables. Nulle part dans le monde, l'homme n'est parvenu à établir des systèmes efficaces de gestion à long terme des forêts denses complexes.

### 3. Exploitation massive et gel des droits des populations sur les forêts à partir de 1967

En tant que source de bois, les forêts avaient suscité un intérêt limité de la part des dirigeants sous l'Ordre ancien. De fait, le régime du Président Soekarno ne disposait pas des moyens ni de la technicité pour de telles entreprises à grande échelle. Les forêts avaient d'ailleurs longtemps dépendu du ministère de l'Agriculture et elles n'ont brièvement obtenu un ministère propre qu'en juillet 1964, peu de temps avant la chute du régime (Departemen Kehutanan Republik Indonesia 1986 : 104). À l'avènement du général Suharto en 1966, les forêts ont de nouveau été replacées sous la tutelle de l'Agriculture, jusqu'en 1983. Le motif de ce déclassement n'était toutefois pas un manque d'intérêt, mais plutôt la marque d'une volonté de l'Ordre nouveau de développer une exploitation massive des forêts en faisant appel à des capitaux internationaux (Durand 1994 : 277).

La situation a de fait rapidement évolué. En mai 1967, soit deux mois après qu'il ait officiellement pris le contrôle de l'Indonésie, le Président Suharto a promulgué une loi de base sur les forêts (UU n° 5) pour favoriser l'exploitation par des compagnies étrangères. La superficie concédée concernait initialement 9 millions d'hectares, ce qui correspondait déjà à 5 % du pays. Ces forêts ont été majoritairement acquises par des entreprises du Japon, des Philippines, des États-Unis et de Corée du Sud (Tableau n° 2).

Tableau n° 2 : Les principaux investisseurs étrangers dans le domaine forestier en Indonésie à la fin des années 1960

	Japon	Philippines	États-Unis	Corée du Sud
Superficie concédée (millions ha)	2,5	2,2	2	0,6
Nombre de compagnies	12	10	5	3

Source : *Philippines Lumberman* (1970) in Durand (1994).

Devant la très forte demande, la superficie concédée a rapidement augmenté, atteignant 26 millions d'hectares en 1974, 36 millions d'hectares en 1978 et jusqu'à 62 millions d'hectares, soit

le tiers du pays, en 1993 (Tableau n° 3). Il est utile de préciser à ce stade qu'à partir du milieu des années 1970 et jusqu'à la chute du régime Suharto, les données sur le nombre des compagnies et les surfaces exploitées étaient relativement difficiles à obtenir et considérés comme « tabous », que ce soit dans les institutions centrales comme auprès des administrations locales. Ce manque de transparence est révélateur des ambiguïtés du régime à propos de la gestion des forêts.

Tableau n° 3 : La superficie concédée en Indonésie 1967-2011 (millions d'hectares et %)

	1967	1970	1974	1978	1985	1993	1998	2000	2002	2008	2011
Superficie	9	13	26	36	53	62	52	39	28	26	23
% du pays	5 %	7 %	14 %	19 %	28 %	33 %	28 %	21 %	15 %	14 %	12 %

Sources : Durand (1994 et 1998) et Menteri Kehutanan Indonesia (2012).

L'augmentation des superficies concédées s'est accompagnée d'une confiscation des droits des populations locales. En effet, contrairement à ce qui est encore souvent répété, pas plus la Constitution indonésienne de 1945 que la loi agraire de 1960 ne donne la propriété des forêts à l'État. Au contraire, ces textes en laissent majoritairement la jouissance aux collectivités locales. Il faut d'ailleurs rappeler que dès les années 1920, les premiers nationalistes indonésiens membres du Conseil du peuple (Volksraad) s'étaient battus pour empêcher le gouvernement colonial de déposséder les communautés locales, particulièrement hors de Java (Durand 1994 : 240-247).

Dans les années 1950, sur 63 millions d'hectares considérés comme exploitables, 47 millions, soit les trois-quarts, avaient le statut de forêts communautaires. L'Ordre nouveau ne s'est pas embarrassé de ces considérations. Au nom d'un « intérêt général », les droits locaux ont été gelés (*dibekukan*) par la loi forestière de 1967. Le but de cette mesure était surtout de donner ces forêts à exploiter aux compagnies étrangères qui se pressaient pour obtenir des droits de coupes, sans procéder à une véritable réforme constitutionnelles qui aurait risqué de faire réagir les populations dépossédées.

À cette époque, les discours présentaient les forêts comme « inépuisables ». Leur superficie a même augmenté « officiellement » de 15 %, passant de 124,7 millions d'hectares en 1960 à 143,3 millions d'hectares en 1983, sans pour autant que ses instances ne disposent de moyens ni de compétences supplémentaires pour gérer une telle surface correspond aux trois-quarts du pays (Durand 1998). Ce gonflement artificiel et paradoxal des chiffres mérite d'être souligné, surtout dans la mesure où dans le même temps la couverture forestière dense se dégradait passant à seulement 78 millions d'hectares au début des années 1990 (Tableau n° 4).

Tableau n°4 : L'évolution des forêts denses en Indonésie 1930-2010 (millions ha et %)

<b>1930</b>	<b>1940</b>	<b>1966</b>	<b>1990</b>	<b>2010</b>
123	121	119	78	46
65 %	64 %	63 %	41 %	25 %

Sources : Durand (1994 et 1998) et Menteri Kehutanan Indonesia (2012).

L'utilisation de chiffres erronés a eu de multiples effets négatifs : elle a accru la dépossession des populations locales, tout en déconnectant de plus en plus les déclarations statistiques des réalités de terrain. De fait, une telle « inflation forestière » artificielle ne pouvait qu'entraver l'analyse de la déforestation. Ainsi, dans les années 1990, le gouvernement indonésien continuait de chercher des moyens de prouver qu'il gérait bien ses 143 millions de « forêts primaires », notamment pour répondre aux critiques des écologistes occidentaux dont les chiffres n'étaient pas forcément meilleurs, alors que des dizaines de millions d'hectares avaient disparu depuis des années, y compris pendant la période coloniale.

#### 4. Des conseils et des discours équivoques des institutions internationales

Dans ce contexte, il faut noter la complaisance de la plupart des institutions internationales, comme des experts, qui se sont longtemps contentés de relayer le discours officiel, voire ont donné des conseils plus que discutables. Ainsi, pendant des décennies, la FAO, l'institution de l'Onu en charge de l'agriculture et des forêts, a conseillé aux pays tropicaux de ne pas aménager leurs forêts en leur disant que cela coûterait moins cher de les couper et de les laisser repousser toutes seules. Il a fallu attendre la fin des années 1980 pour que son directeur reconnaisse que c'était une erreur et que les forêts tropicales étaient bien plus fragiles que ce que leurs recommandations ne le laissent penser (Leslie 1987). À contrario, dans la mesure où elle continue à utiliser une définition très ambiguë des forêts, à savoir : « une formation arbustive couvrant plus de 10 % du sol, avec arbres d'au moins cinq mètres de haut, mais sans activité agricole », la FAO continue d'avancer que les principaux responsables de la destruction des forêts indonésiennes seraient les « agriculteurs itinérants ». L'ambiguïté provient notamment du fait que même quand elle dégrade beaucoup, l'exploitation forestière laisse généralement plus de 10 % des arbres en place (Whitten *et al.* 1984 : 480). En revanche l'exclusion de toute activité agricole dans la définition sous-entend de manière discutable que l'agriculture itinérante détruirait forcément les forêts. Pourtant, depuis 1990, un rapport de la Banque mondiale a montré que les causes majeures de la déforestation étaient en réalité les défrichements permanents des petits planteurs pour une agriculture permanente, les grands programmes publics d'essor agricole (Transmigration) et agroindustriels privés, ainsi que l'exploitation forestière (World Bank 1990), ainsi que le montre le tableau n° 5.

Tableau n° 5 : Les causes de la déforestation en Indonésie dans les années 1980

Cause	Évaluation (hectares par an)
Défrichement familiaux	350 000 – 650 000
Projets de développement agricoles	200 000 – 300 000
Exploitation forestière	80 000 – 150 000
Feux	70 000 – 100 000
Total	700 000 – 1 200 000

Source : World Bank (1990).

Par-delà leurs incertitudes, les estimations du tableau n° 5 par la Banque mondiale révèlent l'ampleur du phénomène avec de 700 000 à 1 200 000 hectares détruits chaque année. Elles indiquent aussi que les vrais agriculteurs itinérants (ou « essarteurs ») n'interviennent pas significativement dans la destruction des forêts, mais qu'ils sont généralement confondus avec les défrichements familiaux (*small holders conversion*), c'est-à-dire les familles paysannes sans terre qui migrent souvent en marge des grands projets agricoles de type « transmigration », et qui coupent les forêts pour essayer de s'établir de manière définitive. Le chiffre de l'exploitation forestière est quant à lui à relativiser. En effet, c'est généralement dans les forêts « ouvertes » ou fragilisées par l'exploitation que vont s'installer les migrants ou se déclarer les feux. Sans être donc forcément une cause finale de destruction, l'exploitation est souvent coresponsable d'une part importante des défrichements familiaux et des incendies (Bertault 1991)<sup>3</sup>.

Ainsi, la responsabilité des dégradations forestières ne doit pas être cherchée uniquement chez les gestionnaires indonésiens qui se seraient montrés laxistes, notamment vis-à-vis des

<sup>3</sup> Par exemple pour les feux de forêts, des études à Kalimantan-est ont montré après les grands incendies de 1982-1983, que les zones où les compagnies forestières avaient travaillé étaient brûlées à près de 80 %, contre 20 % dans les parcelles inexploitées.

systèmes d'exploitation, mais aussi dans la défaillance des conseils internationaux. Il a fallu par exemple attendre cinq ans après le début de l'exploitation industrielle pour que soit mis en place en 1972 un système de coupe sélective le TPI (*Tebang Pilih Indonesia*), puis jusqu'en 1989 pour que le système prôné par les forestiers internationaux, mais largement décrié par les écologues, ne soit modifié afin d'y incorporer des pratiques de replantation (système TPTI – *Tebang Pilih Tanam Indonesia*), tandis qu'une taxe sur le reboisement était instaurée.

Quelques années plus tard, les forestiers indonésiens ont reconnu que ces deux systèmes de coupe étaient techniquement inefficaces et que de toute façon ils n'avaient été appliqués qu'en façade. En 1994, le fonds pour le reboisement, qui s'élevait alors à 400 milliards de roupies, a quant à lui été récupéré par B. J. Habibie, alors ministre de la Recherche et de la Technologie, pour financer l'industrie aéronautique indonésienne.

## **5. Les forêts au service du « développement » sous l'Ordre nouveau ?**

Après la période troublée qui a marqué la chute de l'Ordre ancien, l'exploitation industrielle des forêts avait été mise en œuvre au nom du « développement » national. Il serait abusif de prétendre qu'il n'y aurait eu aucune volonté de construire une vraie filière bois. Au contraire, en 1980, l'Indonésie était devenue le premier exportateur mondial de bois brut (grumes tropicales) et les grands pays importateurs, à commencer par le Japon, cherchaient à pérenniser ce fonctionnement afin d'importer du bois brut qui lui permettait de réaliser une importante plus-value. Dans ce contexte, et pour créer des emplois, l'Indonésie a su obliger les compagnies forestières à investir dans l'industrie de transformation en annonçant un moratoire sur l'exportation de grumes devant prendre effet en 1985. Face à cet ultimatum par le leader du marché mondial, les compagnies étrangères ont été contraintes d'investir. Cela a permis un essor considérable de l'industrie nationale du bois et particulièrement de la filière du contreplaqué. En 1990, le bois et son industrie s'étaient élevés au deuxième rang des sources de devises du pays, après les hydrocarbures.

Ce qui a été considéré à l'époque par beaucoup comme un constat de réussite doit cependant être largement nuancé. De fait, cette industrie n'a pas créé autant d'emplois que prévu et elle a surtout amené une logique d'exploitation minière d'une ressource qui se dégradait rapidement. À ce propos, le tableau n° 3 montre bien qu'après un pic en 1993, la superficie sous concession n'a cessé de décliner, tandis que les forêts denses se raréfiaient (Tableau n° 4). Par ailleurs, l'industrie du bois a surtout profité à une petite fraction d'entrepreneurs nationaux, souvent des Sino-indonésiens alliés à des militaires proches du pouvoir, qui ont accepté des conditions commerciales défavorables pour le pays, en échange d'avantages pour eux et pour leurs relations dans les plus hautes sphères de l'Ordre nouveau (Durand 1994 : 289).

The Kian Seng, alias Bob Hasan, le président de l'association des producteurs de contreplaqué (*Apkindo*) créée en 1976 constitue un exemple emblématique de cet affairisme. Par des abus multiples, Bob Hasan a amassé une fortune considérable, tandis que son amitié avec le Président Suharto lui permettait de devenir en 1998 le premier Indonésien d'origine chinoise à faire partie d'un gouvernement, avec le portefeuille du commerce et de l'industrie. Quelques mois plus tard, la population renversait l'Ordre nouveau, au nom de la lutte contre la collusion, la corruption et le népotisme (KKN). Bob Hasan a été jugé et condamné en 2001 à six ans d'emprisonnement en raison des fraudes et malversations qu'il avait organisées.

Jusqu'aux derniers mois avant la chute du régime, critiquer sa gestion forestière était mal considéré, dans le pays comme en Occident. Pourtant, au début des années 1990, la situation était



déjà devenue suffisamment préoccupante pour que la FAO envisage que l'Indonésie, qui disposait de la deuxième forêt tropicale de la planète 25 ans auparavant, soit amenée à importer du bois à brève échéance, afin d'alimenter son industrie d'exportation et pour ses propres besoins (FAO 1991).

D'autres signes avaient aussi de quoi alerter, comme les grands incendies qui ont ravagé le pays, détruisant jusqu'à plusieurs millions d'hectares de végétation naturelle, notamment en 1982-1983 et en 1997-1998, lors des grandes sécheresses liées à des épisodes particulièrement intenses du phénomène El Niño. Les feux, qui se propagent beaucoup plus aisément dans des forêts ayant été exploitées constituent l'une des plus grandes menaces sur l'avenir des forêts du pays. En tout cas, elle s'est directement traduite dans les chiffres. Alors que la production de contreplaqué avoisinait 10 millions de m<sup>3</sup> au milieu des années 1990, l'Indonésie n'en fabrique plus que 3 millions au début des années 2010 (Menteri Kehutanan Indonesia 2012).

## **6. Les ambiguïtés des discours sur le « reboisement », l'exploitation « illégale » et la « certification »**

De manière paradoxale, une autre menace contemporaine sur les forêts réside dans les projets de « reboisement » ou de plantations. À partir de la fin des années 1980, le concept de replantation avait été introduit à travers le TPTI, pour répondre aux critiques menaçant l'exploitation industrielle, alors que les grandes institutions internationales commençaient à reconnaître que cette activité pouvait être destructrice.

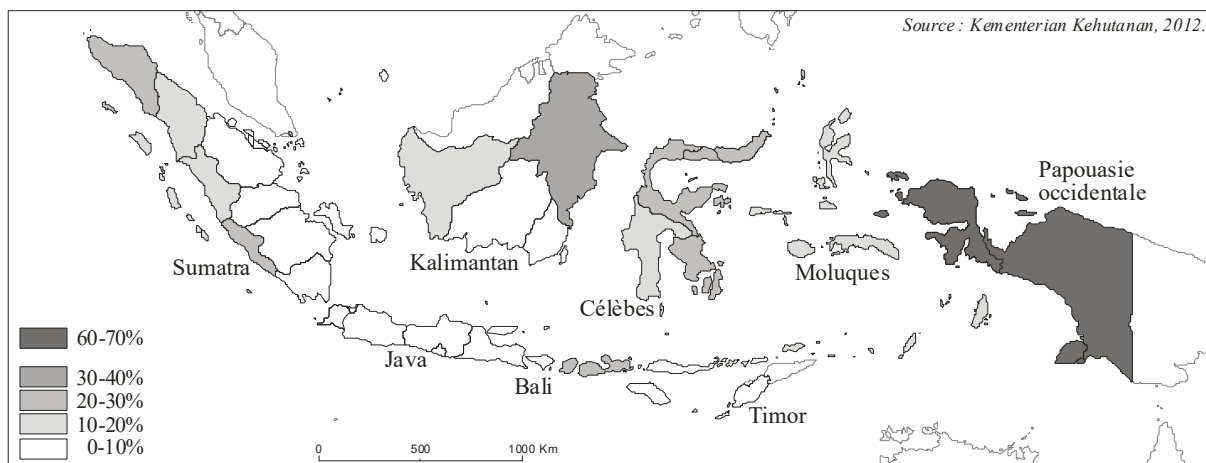
Devant la raréfaction du bois d'œuvre de qualité et l'incapacité des forestiers à régénérer les forêts dégradées, les projets de reboisement se sont plutôt orientés vers la plantation d'espèces d'arbres à croissance rapide (notamment eucalyptus et acacias). Le but officiel était de fournir de la matière première à l'industrie de la pâte à papier en pleine croissance au niveau mondial. Dans les statistiques, les superficies en forêts « industrielles » (HTI – *Hutan Tanaman Industri*) ont fortement progressé dans les statistiques, allant jusqu'à représenter 1,6 million d'hectares en 2006. Sur le terrain, ces chiffres se sont toutefois avérés très largement surestimés. Ils ont surtout servi à justifier qu'en attendant la maturité des arbres plantés, les exploitants puissent continuer à couper les forêts naturelles. Certains projets étaient même parfois volontairement installés en forêts denses pour maximiser le stock de matière première disponible, transformant le « reboisement » en « déforestation pure » (Durand et Pirard 2008).

Au cours des dernières années, les données sur les superficies plantées ont été revues à la baisse. Ces projets auraient concerné de 300 000 à 450 000 hectares par an entre 2007 et 2011. Il est cependant difficile d'évaluer leur viabilité, d'autant que l'autorisation « temporaire » de coupe en forêts naturelles a été prolongée de 2009 à 2014. On peut chercher à voir un signe positif dans la demande du Président Susilo Bambang Yudhoyono en décembre 2009 que soient plantés quatre milliards d'arbres d'ici 2020 et neuf milliards d'ici 2050, mais par-delà les effets d'annonce, ces exhortations ne suffiront pas sans moyens financiers adéquats. Par ailleurs, de tels projets ne doivent pas masquer le fait majeur qu'aucun forestier n'est capable de recréer des forêts denses complexes. Ces annonces constituent donc en partie une illustration de la formule l'« arbre qui cache la forêt », voire qui risque de la « remplacer », si des plantations mono-spécifiques souvent très fragiles sont substituées à des écosystèmes riches. L'industrie de la pâte à papier pourrait ainsi connaître le même déclin que celle du contreplaqué avant elle, quand il n'y aura plus de forêts naturelles à couper et que les plantations industrielles s'avèreront insuffisantes pour alimenter des usines déjà en surcapacité.

Depuis quelques années, un autre moyen d'éviter la remise en cause de l'exploitation forestière a consisté à accuser la seule « exploitation illégale ». Cette dernière est devenue la bête noire des forestiers et des discours internationaux. Certes, cette exploitation illégale prive le gouvernement de certains revenus, mais dans un contexte d'exploitation industrielle, les coupes « légales » ne sont techniquement pas moins destructrices que leur version illégale. Par ailleurs, cette exploitation dite « illégale » est le résultat de phénomènes complexes et ambigus à commencer par le « gel » des droits des populations locales sur les forêts en 1967. Cette dépossession et le constat que les sociétés forestières « légales » détruisent les forêts autrefois gérées par leur communauté, ne peut qu'inciter les populations à essayer d'en tirer un bénéfice pour eux-mêmes, en coupant ou en défrichant, quitte à devenir les destructeurs d'un patrimoine qui, de toute façon, leur a été confisqué.

Un autre procédé élaboré pour éviter la remise en cause de l'exploitation en forêts naturelles a été la mise en place de systèmes de certification de gestion « durable », avec une exploitation censée être à faible impact (EFI). Du bout des lèvres, la majorité des experts admet que ces procédures sont peu réalistes et n'ont guère d'avenir ; les plus audacieux allant jusqu'à parler de « confusion incompréhensible » (Kanowski 2000 ; Leslie 2001). Cependant, piégés par la technocratie, la plupart des forestiers défendent la certification comme si elle constituait un moindre mal, alors qu'il s'agit plutôt d'un moyen supplémentaire pour « gagner du temps » face aux protestations des défenseurs de l'environnement, afin d'exploiter, encore quelques années, à moindre coût, les forêts naturelles restantes, qui ne cessent de diminuer. Si l'on s'en tient aux seules forêts denses, selon les dernières statistiques forestières indonésiennes, elles auraient diminué de 119 à 46 millions d'hectares entre le milieu des années 1960 et 2010, soit un passage de 63 % à seulement 25 % de l'utilisation du sol du pays (Menteri Kehutanan Indonesia 2012), comme l'a montré le tableau n° 4.

Ces données, bien éloignées de l'idée que l'on se fait d'une Indonésie couverte de jungles, demandent certes à être nuancés. Il reste notamment des différences régionales non négligeables (Tableau n° 6 et carte n° 2).



Carte n°2 : Le pourcentage de forêts denses en Indonésie en 2010

Pourtant, même en étudiant ces statistiques avec prudence, il s'avère qu'en dehors de la Papouasie occidentale, toutes les autres grandes îles d'Indonésie ont vu leur couvert forestier dense tomber à moins de 20 %, y compris Sumatra et Bornéo. Une autre nuance mérite d'être apportée à propos de la notion de forêts « denses ». De fait, les statistiques indonésiennes indiquent l'existence d'à peu près autant de forêts « secondaires », ce qui double la superficie en « végétation naturelle ». Cependant cette végétation peut être très dégradée. En outre, avec

71 % du territoire national alors qu'au mieux 51 % sont couverts de « végétation » pour moitié très dégradée, le ministère des Forêts continue de gérer officiellement une surface très nettement supérieure aux superficies forestières effectives. Ces écarts ne peuvent qu'être préjudiciables à l'analyse des phénomènes et à une bonne gestion.

Tableau n° 6 : Le pourcentage officiel et effectif de forêts en Indonésie en 2010

	Java*	Sumatra	Kalimantan	Sulawesi	Maluku	Papua	<b>Indonésie</b>
<b>% officiel de forêts</b>	<b>23 %</b>	<b>59 %</b>	<b>77 %</b>	<b>64 %</b>	<b>92 %</b>	<b>97 %</b>	<b>71 %</b>
Forêts denses	2 %	10 %	19 %	14 %	14 %	62 %	<b>25 %</b>
Toutes les forêts	11 %	30 %	53 %	68 %	68 %	80 %	<b>51 %</b>

\* pour Java : forêts naturelles, sans les plantations de teck

Source : Kementerian Kehutanan Indonesia (2012).

En 1999, alors que le pays était menacé d'éclatement, la décentralisation amorcée par le Président Habibie aurait pu modifier la situation en redonnant plus de pouvoir au niveau local, mais le transfert des compétences forestières du gouvernement central directement vers le *kabupaten* (département), au lieu de la province ou des communautés, a surtout créé de nouveaux enjeux de pouvoir dans des niveaux administratifs qui disposaient rarement des personnels compétents. En outre, une nouvelle loi sur les forêts promulguée en 1999 (UU 41) avait été plus loin que la loi de 1967, en indiquant dans son article 1f que les « forêts des communautés locales traditionnelles » (*Hutan adat*) devenaient des forêts d'État (*Hutan negara*).

En mai 2013, la Cour constitutionnelle indonésienne a annulé cette disposition, en s'appuyant sur l'article 18b de la Constitution qui garantit les droits des communautés locales<sup>4</sup>. S'il se confirme, ce résultat pourrait amener un revirement notable des politiques forestières indonésiennes et redonner aux populations un meilleur contrôle de leur espace et de leurs ressources.

## 7. Changement climatique et « déforestation évitée » face au de moratoire de 2011

La dégradation des forêts indonésiennes pourrait être regardée comme un problème national qui a déjà touché la plupart des pays d'Asie du Sud-Est, des Philippines à la Thaïlande, en passant par la Malaisie. Cela pourrait être considéré comme une des conséquences de l'extension planétaire des sociétés de production et de consommation de masse, qui, par-delà les discours en termes de développement durable, tendent à privilégier la croissance économique et le « développement » à la protection de la nature ou de la biodiversité. Cette approche peut toutefois être discutée que ce soit au niveau national comme international.

Tout d'abord, l'exemple de l'exploitation indonésienne montre que des forêts autrefois qualifiées d'« inépuisables » ont vu leur superficie se réduire considérablement, au point que leur renouvellement n'est plus forcément garanti. On a donc eu affaire à une croissance non durable, fondée sur une surexploitation de type minier, qui a surtout enrichi quelques personnalités ou grands groupes industriels, indonésiens et étrangers, mais qui aura parallèlement dilapidé en une cinquantaine d'années une ressource d'avenir pour le pays et ses populations.

<sup>4</sup> Agence de presse indonésienne *Antara*, 16 mai 2013.

Un autre argument à l'échelle nationale réside dans les doutes sur la viabilité des utilisations de substitution. Les plantations forestières industrielles comme les grandes superficies en palmiers à huile sont notoirement plus fragiles que les forêts denses et surtout plus sensibles à la sécheresse, aux parasites et aux incendies. Dans le contexte du réchauffement climatique et du risque d'accroissement de l'intensité d'événements extrêmes du type El Niño, des destructions importantes sont à craindre dans le futur.

Ces arguments concernent surtout l'Indonésie, mais plusieurs autres ont une portée planétaire. La disparition progressive des forêts naturelles indonésiennes constitue ainsi pour l'humanité une perte irréparable en termes de patrimoine biologique, que ne peuvent remplacer les plantations sylvicoles ou agricoles. Même si cela peut paraître anecdotique, il s'agit également d'une perte pour la conscience collective ou pour l'imaginaire, car une île comme Bornéo constitue par exemple un des archétypes des jungles tropicales.

Il faut enfin souligner ce qui reste un des arguments les plus lourds de conséquences : à savoir, la déforestation indonésienne n'a pas seulement des effets locaux. Elle contribue également à l'effet de serre planétaire. La contribution indonésienne au phénomène est liée au dioxyde de carbone relâché lorsque la végétation est brûlée, mais elle est aussi due aux rejets massifs de carbone des forêts sur tourbes lorsqu'elles sont asséchées pour l'exploitation ou la conversion en terres agricoles. En raison de ces émissions, l'Indonésie est devenue dans les années 2000 le troisième plus important émetteur de CO<sub>2</sub> de la planète, après la Chine et les États-Unis.

Ce constat permet de comprendre que ce n'est pas uniquement la qualité de l'environnement indonésien ou la richesse de son patrimoine biologique qui sont en jeu, mais aussi le maintien d'équilibres globaux qui auront des conséquences négatives sur l'Indonésie, comme pour les pays du Nord (Durand 2012).

Ces nouveaux enjeux ont suscité l'élaboration de programmes apparemment ambitieux, et notamment de projets de conservation comme le REDD+ (« Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation ») qui vise à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, en offrant des compensations financières en échange du gel des activités dans certaines zones forestières, notamment sur tourbe. Dans ce cadre, le montant proposé à l'Indonésie par la Norvège pour ce programme REDD+ est de un milliard de dollars. Toutefois, les difficultés rencontrées par un des premiers projets pilotes à Kalimantan Central, « Rimba Raya », de seulement 90 000 hectares montre l'ampleur des résistances. Alors qu'il s'agissait depuis 2009 d'un projet phare soutenu par l'Onu, en 2011 le ministère indonésien des Forêts a tenté de favoriser à sa place une plantation de palmiers à huile.

Le moratoire signé le 20 mai 2011 par le Président Susilo Bambang Yudhoyono (PI n° 10/2011) s'inscrit lui aussi dans la perspective de ce programme REDD+. Ce moratoire vise à suspendre pendant deux ans les nouvelles concessions dans les forêts primaires et sur tourbe. Ses modalités ont cependant suscité d'importantes réserves (Wells et Paoli 2011). Il s'agit en effet d'une suspension limitée, tant dans sa durée (seulement deux ans), que dans les activités et les zones concernées. Ainsi, par exemple, les projets miniers ou d'extension de certaines cultures (riz et canne à sucre) pourraient continuer en forêts denses, de même que les dossiers en cours d'instruction dans d'autres domaines, sans que ceux-ci n'aient été précisés. On peut espérer néanmoins qu'il s'agit d'un premier pas vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, afin de mettre un terme à des dégradations prévisibles dès les années 1970. L'histoire forestière indonésienne, comme ce qui s'est passé dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est, incite cependant à rester circonspect.

Un pas supplémentaire a peut-être été franchi contre la stigmatisation des lanceurs d'alertes en Indonésie, lorsque le Président Susilo Bambang Yudhoyono a déclaré en juin 2012 que son gouvernement et Greenpeace « étaient dans le même bateau et partageaient le même rêve »<sup>5</sup>. Il faudrait cependant que ces paroles se traduisent par une reconsidération en profondeur de l'approche des questions forestières, pour modifier réellement les comportements. À ce titre, l'arrestation manu militari, lors qu'une manifestation pacifique en janvier 2013 à Sumatra-sud, de 26 défenseurs de l'environnement, dont Anwar Sadat, le directeur de l'antenne locale de WALHI ne confirme pas l'annonce du Président sortant<sup>6</sup>. Par ailleurs, les dernières estimations qui montrent que la déforestation en Indonésie serait en 2012 presque deux fois plus importante qu'au Brésil, avec des pertes de respectivement 840 000 et 460 000 hectares par an, montre que le problème reste grave (Margono *et al.* 2014).

### Eléments de bibliographie

- Departemen Kehutanan Republik Indonesia (Ed.), 1986, *Sejarah Kehutanan periode tahun 1942-1983*, Jakarta, 311 p.
- Durand (Frédéric), 2012, « Réchauffement climatique : le Nord n'est pas moins concerné que le Sud », in *Territoires en mouvement*, n°14-15, pp.21-33.
- Durand (Frédéric) et Picard (Romain), 2008, « Quarante ans de politiques forestières en Indonésie, 1967-2007 : mise en valeur des ressources ou capture par les élites ? », in *Cahiers d'Outre-mer*, n°244, pp. 407-431.
- Durand (Frédéric), 2002, « Les mètres cubes de bois et de carbone qui cachent les forêts tropicales, de l'espace-vie aux enjeux écolo-financiers mondiaux », in *Histoire et Anthropologie*, n°25, pp.33-50.
- Durand (Frédéric), 2000, « Accès à la terre et appropriation foncière en Indonésie (1945-1999), droits des populations et pratiques de l'Etat », in Cayrac-Blanchard (F.), Doyert (S.) et Durand (F.) (Eds), *Indonésie, un demi-siècle de construction nationale*, L'Harmattan, Paris, pp.107-144.
- Durand (Frédéric), 1999, « La gestion des forêts en Indonésie, trois décennies d'expérimentation hasardeuse (1967-1998) », in *Bois et Forêts des Tropiques*, n°262, pp.45-59.
- Durand (Frédéric), 1998, « Les forêts indonésiennes à l'orée de l'an 2000, un capital en péril », in *Hérodote*, n°88, pp. 62-75.
- Durand (Frédéric), 1994, *Les forêts en Asie du Sud-Est, recul et exploitation, le cas de l'Indonésie*, Paris, L'Harmattan, 411 p.
- FAO, 1991, *Indonesian Tropical Forestry Action Programme*, vol. 2, country Brief. Jakarta, xxiii-169 p.
- Kanowski (Peter) et al., 2000, « Question de certification », in *Actualité des Forêts Tropicales*, OIBT, vol.8, n°1, pp.2-6.
- Leslie (Alf), 2001, « L'exploitation à faible impact et ses problèmes », in *Actualité des Forêts Tropicales*, OIBT, vol.9, n°2, pp.27-32
- Leslie (Alf), 1987, « Conservation des forêts tropicales par l'aménagement », in *Unasylva*, 155, vol.39, pp.47-58.
- Menteri Kehutanan Indonesia, 2012, *Statistik Kehutanan Indonesia*, Jakarta, x-300 p.
- World Bank, 1990, *Indonesia: Sustainable Development of Forests, Land and Water*, Washington, xl-190 p.
- Wells (Philip) et Paoli (Gary), *An Analysis of Presidential Instruction No. 10*, 2011, Daemeter Consulting, Jakarta, 2011, 10 p.

---

<sup>5</sup> *Jakarta Post*, 7 juin 2012.

<sup>6</sup> *Wahana Lingkungan Hidup Indonesia*, l'antenne indonésienne de l'ONG mondiale : Les amis de la Terre.